



Mamoudzou le 02 mars 2021

A

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale, de la
Jeunesse et des Sports

Monsieur Jean-Yves Le Drian
Ministre de l'Europe et des Affaires
Étrangères

Madame Roxana MARACINEANU,
Ministre déléguée chargée des sports

Objet: Organisation des jeux des jeunes dans le Département de Mayotte en 2025 et des Jeux des Iles en 2027

Messieurs les Ministres,

Madame la Ministre déléguée,

Au mois d'octobre 2020, Les Maldives ont renoncé à organiser la 11^{ème} édition des Jeux des Iles de l'Océan Indien (JIOI) en 2023 à cause de la pandémie du COVID19 et ont proposé le report des compétitions pour 2025. Lors de sa réunion du 6 décembre 2020, le Conseil International des Jeux (CIJ) a décidé d'attribuer définitivement à Madagascar l'organisation des jeux de 2023.

La décision du CIJ de ne pas reporter les jeux de 2023 à 2025 se fonde sur l'intérêt de respecter le calendrier établi et de maintenir donc l'organisation des Jeux des Jeunes en 2025 et des Jeux des Iles en 2027.

Face à l'intérêt mainte fois manifesté du mouvement sportif mahorais pour l'organisation à Mayotte de ces jeux, l'occasion nous est donné de solliciter l'Etat autour d'une approche consensuelle en vue de soutenir la candidature de Mayotte pour accueillir les jeux des jeunes en 2025, en vue

de renforcer la crédibilité de notre territoire, pour l'organisation des jeux des Iles de 2027.

Afin d'augmenter les chances de notre territoire d'accueillir ces événements d'importances, les collectivités mahoraises, au premier rang desquelles le Département, sont mobilisées depuis plusieurs années. A ce jour, le Conseil départemental s'apprête à mettre en chantier les équipements exigés par le règlement du CIJ notamment dans les disciplines olympiques obligatoires comme la natation et l'athlétisme.

La candidature de Mayotte pour l'organisation des jeux des jeunes de 2025 et des Jeux des Iles en 2027 constitue donc une opportunité sans précédente pour le territoire qu'il convient d'accompagner par un programme financier spécifique afin de permettre de développer pour Mayotte, une politique d'aménagement inclusive en matière d'équipements structurants et favoriser ainsi le rayonnement et l'attractivité du territoire.

Dans cette perspective, l'engagement de l'Etat prendra tout son sens dans le cadre d'une convention sectorielle consacrée à la thématique de la Jeunesse et des Sports entre l'Etat et le Département.

De plus, l'organisation de ces compétitions régionales permettrait de fixer un horizon et une programmation en matière de rattrapage des équipements sportifs dans un territoire où 50% de la population à moins de 17 ans et dont le taux d'équipement sportif est 4 fois moindre que la moyenne nationale, 20 fois moindre en ce qui concerne les moins de 20 ans. Compte-tenu du rôle du sport dans la socialisation de la jeunesse, le développement personnel et l'appropriation des règles de vie en société, le rattrapage des équipements sportifs est une impérieuse nécessité collective.

Enfin, l'organisation à Mayotte des Jeux des jeunes de l'Océan indien et des Jeux des îles de l'Océan indien serait un important pas vers l'intégration régionale de Mayotte et la normalisation des relations bilatérales et multilatérales régionales.

Convaincus que cet engagement réciproque renforcera les mesures de nature à relever un défi désormais à la portée de la population mahoraise, le Conseil départemental, l'association des Maires de Mayotte, le Cros Mayotte ainsi que les parlementaires, soussignés, demandent au Gouvernement de confirmer son soutien à cette démarche collective et d'indiquer les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour garantir le succès de ce chantier capital en cette période cruciale pour le développement de Mayotte.



Le Député Mansour KAMARDINE



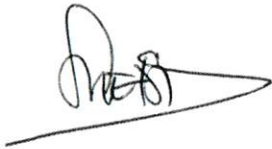
La Députée Ramlati ALI



Le Sénateur Abdallah ASSANI



Le Sénateur Thani MOHAMED SOILHI



Le Président du Conseil départemental, Soibahadine IBRAHIM RAMADANI



Le Président de l'association des maires, Madi MADISOUF

Le Président du CROS Mayotte,
Madi VITA



Copies :

- M. Sébastien LECORNU, Ministre des Outre-mer
- M. Jean-François COLOMBET, Préfet, délégué du gouvernement